

## La COMMISSION NATIONALE D'ATTRIBUTION DES PRIX vous écrit

Ce pli publicitaire est actuellement diffusé dans les boîtes aux lettres françaises et sa distribution est amenée à se poursuivre pendant plusieurs mois.

Qui se cache derrière cette appellation aux consonances officielles ?

- La **COMMISSION NATIONALE D'ATTRIBUTION DES PRIX** est en fait une enseigne commerciale de la société **STARDATA** (agence de marketing). Son dirigeant, **Emmanuel LECOQ**, a fait une longue carrière au sein de **SELECTION DU READER'S DIGEST** : de 1990 comme attaché commercial, il a gravi toutes les marches pour devenir en 2006-2011 PDG de la filiale française, puis de 2011 à 2013 PDG des filiales France, Belgique, Pays-Bas, Espagne et Portugal.
- Le client de **STARDATA** est la société suisse **ONEZONE** qui exploite l'enseigne commerciale **EASY MILLIONS**. Elle utilise au moins trois centres d'appel en France (sous-traitance) et un service administratif à Barcelone.
- **Julien LEPERS**, qui est en partenariat avec **Emmanuel LECOQ** depuis 21 ans, a conclu un contrat qui rémunère l'utilisation de son nom, de son image, voire de sa présence (interview, repas avec les gagnants, cérémonie de remise de prix)

Il est vrai que le lot destiné à l'heureux gagnant est tentant : une rente mensuelle de 3 333 € pendant 25 ans ! Les destinataires du pli publicitaire devront appeler un numéro de téléphone et se verront proposer, moyennant finances, de rejoindre une communauté de joueurs pour participer à Euro Millions. Le mode de paiement est immédiatement enregistré (IBAN ou numéro de carte bancaire).



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)